RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

COMPTE-RENDU

DES

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le quinze janvier, s'est réuni dans la salle de bibliothèque de l'école, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M^{me} Claudette QUÉANT, M. Philippe COCHEFERT, M^{me} Régine BARLE et M. Frédéric LOBJOIS, Adjoints au Maire ; M^{me} Emmanuelle DESHAYES, M^{me} Christine JOLLY, M^{me} Lucette LANDANSKI, M. Jean-François LANGLET, M. Luc MOUTON, M. Yannick TOUSSAINT et M^{me} Chantal TRUFFET, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés : M^{me} Michelle DROUIN qui donne pouvoir à M^{me} Lucette LANDANSKI, M. Cyrille LOURDEZ qui donne pouvoir à M. David BOBIN et M^{me} Annick PORRO qui donne pouvoir à M^{me} Régine BARLE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

DCM. 2019/1 AFFAIRES FINANCIÈRES – Budget primitif 2018 – Décision modificative n°1

DCM. 2019/2 AFFAIRES EXTÉRIEURES – Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois – Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical

Il demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle délibération :

DCM. 2019/3 AFFAIRES TECHNIQUES – Travaux de remplacement des menuiseries et d'efficacité énergétique du bâtiment principal de l'école – Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » 2019

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M^{me} Lucette LANDANSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DCM. 2019/1 AFFAIRES FINANCIÈRES – Budget primitif 2018 – Décision modificative n°1

La délibération est rapportée.

DCM. 2019/2 AFFAIRES EXTÉRIEURES – Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois – Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical

Par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2018, le syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois (SESV) a été créé et fonctionne depuis le 1^{er} janvier dernier.

Il appartient dès à présent à chaque commune de désigner les délégués au nouveau syndicat selon les statuts qui ont été adoptés et qui prévoient pour la commune de Vauxbuin la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Aussi, le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°DCL/BLI/2018/49 en date du 30 novembre 2018, portant création du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, ainsi que son annexe,

VU les statuts du syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation des délégués de la commune de Vauxbuin au syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, à savoir deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

CONSIDÉRANT les candidatures qui se sont exprimées,

Après avoir procédé à un vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, décide de :

- **DÉSIGNER** Messieurs Philippe COCHEFERT et Jean-François LANGLET en qualité de délégués titulaires ;
- **DÉSIGNER** Messieurs David BOBIN et Frédéric LOBJOIS en qualité de délégués suppléants.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

DCM. 2019/3 AFFAIRES TECHNIQUES – Travaux de remplacement des menuiseries et d'efficacité énergétique du bâtiment principal de l'école – Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » 2019

Depuis 2013, le Conseil Municipal, soucieux du bien-être des enfants de la commune, s'est engagé dans d'importants travaux de rénovation à l'école « de la Fontaine du dragon ». Le bâtiment annexe abritant une salle de classe et la bibliothèque a ainsi été rénové.

Une nouvelle opération sur le bâtiment principal de l'école a pour but de :

- rénover l'ensemble des menuiseries qui présentent un état de dégradation avancée ;
- abaisser et isoler le plafond de manière à réaliser des économies d'énergie ;
- rénover et isoler l'intérieur des salles de classe qui présentent des signes d'humidité.

Les salles de classe concernées accueillent les élèves du CE1 jusqu'au CM2 pendant le temps scolaire. Outre cette utilisation, s'y déroulent également les activités périscolaires mises en place par la commune.

Durant les vacances scolaires, la totalité des bâtiments de l'école est occupée par l'ALSH organisé en partenariat avec l'UFOLEP 02. Les différents stages (théâtre, sculpture, etc.) du contrat éducatif local peuvent également être organisés dans ces locaux.

Par délibération n°DCM. 2017/10 en date du 11 avril 2017, le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation des menuiseries et de travaux de réhabilitation du bâtiment principal de l'école.

Un premier devis fait apparaître un coût de travaux s'élevant à 99 231,54 € T.T.C. La commune a sollicité et obtenu une subvention au titre de la DETR 2017 pour un montant de 37 212,00 €. Le projet est également subventionnable au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » (API) , à hauteur de 15% du coût H.T. de l'opération.

La délibération n°DCM. 2018/13 en date du 10 avril 2018 sollicitait du Conseil départemental de l'Aisne une subvention d'un montant de 12 404,00 € au titre de l'API 2018. Or, par courriel en date du 5 décembre 2018, les services du département demandant à ce que la demande soit faite au titre de l'API 2019.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- **RAPPORTER** la délibération n°DCM. 2018/13 en date du 10 avril 2018 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » 2019 au taux attendu dans le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Dispositif	Taux de subvention attendu	Montant
État	DETR 2017	45%	37 212,00 €
Département	API 2018	15%	12 404,00 €
	Total des aides publiques 49 616,00 e		
Commune	Immobilisations corporelles	55%	33 076,95 €
	Montant total H.T.	82 692,95 €	
	TVA		16 538,59 €
	MONTANT TOTAL T.T.C. DE		99 231,54 €
	L		

- **APPROUVER** ce nouveau plan de financement ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document administratif, budgétaire, comptable et financier dans cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à VAUXBUIN, le 21 janvier 2019

Le secrétaire de séance, Lucette LANDANSKI Le Maire, David BOBIN

FEUILLET DE CLÔTURE de la réunion du Conseil municipal du 18 janvier 2019

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations suivantes :

DCM. 2019/1 AFFAIRES FINANCIÈRES – Budget primitif 2018 – Décision modificative n°1

DCM. 2019/2 AFFAIRES EXTÉRIEURES – Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois – Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical

DCM. 2019/3 AFFAIRES TECHNIQUES – Travaux de remplacement des menuiseries et d'efficacité énergétique du bâtiment principal de l'école – Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » 2019

Ont signé les membres présents :

David BOBIN		Lucette LANDANSKI	
Claudette QUÉANT		Jean-François LANGLET	
Philippe COCHEFERT		Cyrille LOURDEZ	Excusé. Pouvoir à David BOBIN
Régine BARLE		Luc MOUTON	
Frédéric LOBJOIS		Annick PORRO	Excusée. Pouvoir à Régine BARLE
Emmanuelle DESHAYES		Yannick TOUSSAINT	
Michelle DROUIN	Excusée. Pouvoir à Lucette LANDANSKI	Chantal TRUFFET	

Christine JOLLY		
--------------------	--	--